Ville de Saint Georges-sur-Loire

Arrêté municipal : n° PM_28_09_2026

PORTANT MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

- **LA CROIX CLET**

Réseau Fibre

Le Maire de la Commune de Saint Georges sur Loire,

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et desrégions, modifiée,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, VU le Code de la route et notamment ses articles L.411-1, R 411-8 et R 411-25,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'instruction interministérielle prise en application de son article 1,

VU la demande de la Société POLYKABEL,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux tout en assurant la sécurité des personnes, il convient de modifier la circulation sur le secteur de la Croix Clet sur la commune de Saint Georges sur Loire,

SUR proposition de Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Saint Georges sur Loire,

ARRETE

Article 1 :

A partir du 29 Septembre 2026 et ce pour une durée de 30 Jours, la circulation routière sera alternée au droit du chantier sur les voies de circulation du quartier de la Croix Clet.

Article 2 : Publication.
Le présent arrêté sera publié selon les règlements en vigueur et affiché aux extrémités de la section concernée.

Article 3 :

Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Saint Georges sur Loire,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Georges sur Loire,
M. le Directeur du Polykabel,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait à ST GEORGES SUR LOIRE, le 25 septembre 2026.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire,

MAIRIE de SAINT-GEORGES-sur-LOIRE 49170

Notifié le : 28 Septembre 2026

Le Maire
Hubert GAUDIN

MAIRIE de SAINT-GEORGES-sur-LOIRE 49170

Hôtel de Ville - BP 20035 - 49170 Saint-Georges-sur-Loire
Tél. 02 41 72 14 80 - Fax 02 41 72 14 99 - E-mail : mairie@saint-georges-sur-loire.fr